

RESTAURATION MÉRIDIENNE UN PANSEMENT SUR UNE JAMBE DE BOIS

Dans de nombreux restaurants CCAS, les salariés sont en grève ou font valoir leur droit de retrait compte tenu de la procédure de transfert de ces restaurants vers des repreneurs.

FO apporte son soutien aux salariés de la CCAS victimes de la gestion catastrophique des activités sociales de la part de la direction de la CCAS depuis plusieurs années.

Cette situation impacte les personnels des IEG sur les restaurants de Cap ampère, Chatou, Les renardières, Tours Grandmont, Montrouge Park azur, Marseille Allard, Lyon velum et bien d'autres.

FO a demandé à la DRH Groupe le versement de l'indemnité de fermeture au-delà des 3 jours prévus dans les textes en vigueur pour les salariés de ces périmètres sans autre solution de restauration.

La DRH groupe à titre exceptionnel et jusqu'au 1^{er} décembre a répondu favorablement à notre demande.

Nous nous félicitons de cette décision, néanmoins celle-ci ne fait que souligner l'urgence de répondre à notre demande d'ouvrir des négociations pour trouver une solution concertée (participation employeur, Tickets restaurant, etc...), pour les personnels d'EDF concernant la restauration méridienne.

Demande refusée par la Direction et sujet pour lequel nous avons assigné EDF en justice afin de mettre fin à une inégalité de traitement à laquelle font face les personnels en télétravail ou ne disposant pas de restaurant CCAS, entreprise, inter-entreprise ou avec lequel a été passée une convention et qui ne bénéficient donc d'aucune participation des employeurs.

